

<https://snetap-fsu.fr/La-FSU-boycotte-le-CNESERAAV-du-28-juin-2018.html>



# La FSU boycotte le CNESERAAV du 28 juin 2018

- Les Dossiers - Enseignement supérieur - CNESERAAV - Séances du CNESERAAV -

Date de mise en ligne : jeudi 28 juin 2018

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

La [FSU](#) ne siègera pas au [CNESERAAV](#) du 28 juin 2018

**D'abord sur le fonctionnement de cette instance**, depuis le début de l'année universitaire c'est la 4ème séance du [CNESERAAV](#) qui est placée à une date non prévue par le calendrier prévisionnel dont trois séances extraordinaires de la commission permanente pour des textes urgents d'autres ministères car notre avis est nécessaire formellement sans que nos positions ne puissent être écoutées puisque le gouvernement ne veut pas tenir compte de nos avis.

Ce CNESERAAV est comme les autres, tenu dans des conditions contraires à la réglementation avec une convocation et des documents qui arrivent très tardivement. L'exception devient la règle et ceci devient totalement inacceptable.

**Mais plus globalement, depuis plusieurs semaines l'Intersyndicale de l'Enseignement Agricole public est en action** pour dénoncer les politiques éducatives du gouvernement qui pèsent aujourd'hui sur l'avenir de nos formations et de nos établissements. Si aujourd'hui, l'ensemble de la communauté éducative se concentre à accompagner aux examens les élèves, apprentis, étudiants, stagiaires, nous ne voulons pas baisser les yeux sur la situation de dégradation de l'ensemble du système de formation de l'Enseignement du technique comme de l'Enseignement supérieur, et les risques encore plus lourds qui s'annoncent en raison des réformes en cours ou annoncées.

Au niveau national, **la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle** portée dans la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » est une attaque contre le système éducatif et le service public. Elle vise à satisfaire une idéologie libérale en transférant aux branches professionnelles la gestion et la gouvernance de l'apprentissage qui sort donc de la compétence publique et qui se privatise.

**La réforme de la voie professionnelle initiale scolaire** présentée par le ministre de l'Éducation Nationale il y a quelques semaines où l'on sait déjà que la modification de la seconde professionnelle va entraîner des baisses d'enseignements généraux et d'enseignants, alors que le rôle de l'école est d'apporter le maximum de connaissances générales aux élèves pour en faire des citoyens éclairés.

**La réforme de la voie générale et technologique** sonne comme un coup de massue qui de fait va fragiliser la filière générale de l'enseignement agricole avec un risque réel de disparition de nos établissements. Le manque d'ambition du Ministère de l'Agriculture aggrave la situation. C'est donc l'existence de l'enseignement agricole public qui pourrait être remise en cause.

**Le dispositif Parcours sup**, est un système de sélection et de tri social, géographique qui enlève au baccalauréat son statut de premier grade universitaire. Loin d'être un simple outil de préinscription, il remet en cause le rôle émancipateur de l'Université, en instaurant une logique de concurrence entre les candidats et entre les formations. Les CV et lettres de motivation deviennent des critères de sélection auxquels sont attribuées des notes au même titre que les disciplines.

Mais au delà de l'ensemble de ces orientations, **la FSU** dénonce la baisse importante des moyens annoncés et les politiques qui les accompagneront comme par exemple le projet de rapprochement des écoles agronomiques d'une part et des écoles vétérinaires, ou le déménagement d'AgroParisTech sur le plateau de Saclay.

Ces politiques au delà de l'approximation des projets et de leur opacité, annoncent la détérioration des conditions de travail des personnels.

**Après plusieurs semaines d'action (blocage des centres de corrections, grève des examens et le boycott des Conseils d'Administration, ...) le Cabinet du Ministre a reçu une délégation de l'Intersyndicale.**

**Même si la Conseillère à l'Enseignement ou le [DGER](#) reconnaissent les inquiétudes exprimées par les personnels à l'occasion de ces actions, aucune de leurs réponses n'est de nature à les lever.**

La FSU maintient donc ses actions.